



CHARTRE ETHIQUE

La charte éthique de **CQFD** définit les règles de conduite, individuelles et collectives qui doivent guider nos actes et inspirer nos choix pour faire vivre nos valeurs et engagements au quotidien. Cette charte éthique est également porteur d'une ambition d'amélioration continue pour aller toujours plus loin dans notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise.

En tant que collaborateur de **CQFD**, nous devons contribuer, par notre comportement, à conforter l'intégrité et la réputation de notre entreprise.

Notre charte éthique permet de formuler les engagements à tenir et les règles à respecter au quotidien dans nos relations de travail avec nos parties prenantes :

Avec les SALARIES :

Engagements communs :

- Partager les valeurs de notre entreprise et tenir nos engagements
- Respecter les contrats de travail
- Avoir des relations respectueuses entre tous les salariés : politesse, courtoisie, convivialité
- Agir au quotidien pour réduire notre empreinte écologique

Engagements de l'entreprise vis-à-vis des salariés :

- Diffuser les informations nécessaires aux salariés et développer la communication interne
- Donner les moyens de travailler en toute sécurité
- Mettre en œuvre des dispositifs d'écoute des salariés
- Adopter des pratiques de management responsable : écoute, reconnaissance, responsabilisation, droit à l'erreur, accompagnement
- Refuser toute forme de discrimination et promouvoir l'insertion professionnelle
- Proposer des formations régulières aux équipes
- Respecter la confidentialité des informations personnelles détenues par l'entreprise concernant les salariés
- Favoriser la polyvalence et l'acquisition de nouvelles compétences en tenant compte des attentes des salariés
- Sensibiliser les salariés au respect des règles éthiques et sanctionner si nécessaire en cas de non respect





Engagements des salariés vis-à-vis de l'entreprise :

- Être honnête et loyal envers l'entreprise et les tâches confiées
- Appliquer les consignes en matière de sécurité au travail (port des EPI, règles de prévention...)
- Être responsable de son poste et de ses missions :
 - Respecter les horaires de travail
 - Être autonome dans son travail
 - Faire preuve d'une bonne capacité d'anticipation et d'organisation du travail
 - Prendre soin du matériel confié
 - Assurer une bonne qualité de finition du travail et nettoyage
- Remonter aux responsables toute information éventuelle relative au non respect des Droits Humains dans une approche de cellule d'écoute (cas supposé de harcèlement, discrimination, problème d'éthique, etc.) pour en assurer le traitement par l'entreprise

Avec les CLIENTS :

- Respecter le contrat établi et les engagements définis : respect du devis, de la tâche à effectuer, des délais
- Avoir une bonne communication à toutes les étapes : dialogue et transparence
- Proposer une tarification juste aux clients
- Garantir la satisfaction des clients
- Créer un rapport de confiance
- Refuser toute forme de corruption (Respecter le montant légal et la politique de l'entreprise en matière de cadeaux clients) et de conflit d'intérêt
- Refuser le travail illégal
- Respecter les normes en vigueur et les cahiers des charges
- Respecter la confidentialité des informations communiquées par les clients
- Prendre soin des biens et des personnes : protéger le lieu d'intervention et respecter les habitants et riverains
- Avoir une bonne coordination avec les différents intervenants
- Être force de proposition et de conseil et être capable d'adapter le devis au plus près des attentes des clients



Avec les CONFRERES (partenaires sur des projets clients) et CONCURRENTS :

- Ne pas dénigrer le travail réalisé par les confrères
- Ne pas déstabiliser le marché par une politique prix trop agressive au détriment de la qualité dans une approche de concurrence loyale
- Être courtois dans les relations avec les confrères
- Être force de conseil dans les solutions techniques auprès des partenaires

Avec les FOURNISSEURS :

- Développer des partenariats sur la durée
- Avoir des rapports loyaux
- Favoriser la proximité des relations avec les fournisseurs
- Développer les partenariats locaux
- Favoriser les fournisseurs disposant d'une charte éthique incluant le respect des Droits Humains
- Favoriser les fournisseurs qui proposent des produits écoresponsables et qui sont force de proposition en la matière
- Refuser toute forme de corruption et conflit d'intérêt avec les fournisseurs (redistribution des cadeaux à part égale entre les salariés, sélection des fournisseurs)
- Respecter les délais de paiement convenus avec les fournisseurs selon la loi LME

Ce document a été présenté lors de réunions de services et est disponible à l'affichage et par le logiciel Eurecia.

Saint Laurent D'Agny, le 01/06/2023.

Alexis QUEVILLY

Directeur Général